

PROCÈS-VERBAL D'UNE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE LUNDI 31 OCTOBRE 2022 À 8 :30 HEURES.

Citoyen(s) présent(s) : 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présences : Monsieur Justin Raymond Monsieur Stéphan Duquette était absent
 Madame Patricia Rachofsky Monsieur Jean Asnong
 Madame Hélène Campbell Monsieur David Gasser

Sous la présidence du Maire Martin Bellefroid. Madame Lucie Riendeau, directrice générale, assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 8 :30 heures.

2022-10-184 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée.

- 1- Ouverture de la séance.
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3- Octroi du contrat de déneigement et l'entretien des chemins municipaux incluant la fourniture d'abrasifs.

Levée de la séance

Adopté

2022-10-185 Octroi du contrat de déneigement et l'entretien des chemins municipaux incluant la fourniture d'abrasifs.

Considérant la publication d'un appel d'offres publique sur le site SEAO pour le déneigement des chemins municipaux incluant la fourniture d'abrasifs;

Considérant qu'une soumission a été reçue et qui se décrit comme suit :

- Excavation Bedford Inc. : 180 000.00\$ taxes non incluses.

Par conséquent, il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat de déneigement et l'entretien des chemins municipaux à la compagnie Excavation Bedford Inc. et d'autoriser le maire Monsieur Martin Bellefroid et la directrice générale à signer le contrat d'un an pour et au nom de la municipalité de Pike River.

Adopté

2022-10-186 Levée de la séance

Il est proposé par Madame Hélène Campbell appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance à 8 :40 heures.

Adopté

Martin Bellefroid Maire

Lucie Riendeau Directrice générale

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid Maire